Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et à l'étiquétage des produits biologiques								
	I.1 Numéro du document BE-BIO-01.056-0001160.2024.001			AND AND	I.2 Type d'Opérateur ☑ Opérateur				
	100 (200 miles) 100 (200 miles) 100 (200 miles)				Groupe d'opérateurs				
				Groupe a operateurs					
			(6)	经 基金的 (1996)					
Se			100%						
ire									
ato	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs				L4 Autorité con	npétente ou Autorit	té / Organisme de con	trôle	
liga	Nom C TOUT BON SNC			Autorité CERTISYS (BE-BIO-01)					
$^{\mathrm{ob}}$	Adresse Rue Sainte Wivine 12 D			Adresse Square de Meeûs - De Meeûssquare 35, 1000,					
ts (1315 Sart-Risbart				Bruxelles			
eni	Pays	Belgique	Code ISO	BE	Pays	Belgique	Code ISO	BE	
įm	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs								
I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom C TOUT BON SNC Adresse Rue Sainte Wivine 12 D 1315 Sart-Risbart Pays Belgique Code ISO BE I.4 Autorité compétente ou Autorité / Org. Autorité CERTISYS (BE-BIO-01) Adresse Square de Meeûs - De M Bruxelles Pays Belgique I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation • Distribution / Mise sur le marché • Stockage									
I:	• Préparation								
iie	• Distribution /	Mise sur le marché							
arı	 Stockage 								
Ь									
L6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du 0								Conseil et	
	méthodes de production								
	• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux								
	Méthode de production:								
	– production biologique, sauf durant la période de conversion								
	• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine								
	Méthode de production:								
	– production de produits biologiques								
	– production biologique avec une production non biologique								
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.								
I.7 Date, lieu I.8 Validité								04/00/0007	
	Date		Nom et CER signature	TISYS	Certificat valal	ole du 0 7/1	1/2024 au	31/03/2027	
		+01 (Europe/Luxem		X)'					
		bourg)							
	Lieu	Bruxelles (BE)		7					
					I .				

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II.1 Répertoire des produits Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848 Nom du produit spécifiques Denrées alimentaires transformées **Biologique** Fraises **Biologique** Produits à base de fruits **Biologique Biologique** Végétaux non transformés **Biologique** II.2 Quantité de produits ents II.3 Informations sur les terres ÉÌ II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs Partie Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point ${\bf 5}$ Adresse ou géolocalisation Activité C TOUT BON Distribution / Mise sur le marché (Certisys Ref: 4057206 S4057406) Rue Sainte Wivine 12 D 1315 Sart-Risbart C TOUT BON **Préparation** (Certisys Ref: 4057206_S4057406) Rue Sainte Wivine 12 D 1315 Sart-Risbart C TOUT BON Production (Certisys Ref: 4057206_S4057406) Rue Sainte Wivine 12 D 1315 Sart-Risbart HANGAR (C TOUT BON SNC) (Certisys Ref: 4057206_54193606) Rue du Chêne à l'Image 54 5310 Upigny (Eghezée) Distribution / Mise sur le marché II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://www.certisys.eu/wp-content/uploads/2023/07/093-PROD-14-1-F-N-E.pdf II.9 Autres informations Certisys Ref: 4057206 Répertoire complémentaire des produits Produits contenant des ingrédients biologiques